

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 14 février 2017 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Stéphane Berthe, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Gabriel Michaud, Clermont Lévesque, Paul Asselin, Jean-Guy Sénécal et mesdames Marie-Josée Beaupré, Claire Messier et Louise Forest.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Anouk Racette, directrice du transport collectif de la MRC Les Moulins.

10 718-02-17 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

10 719-02-17 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'insertion des points 7.1, 7.2 et 7.4 tirés de la correspondance et le retrait du point 7.3:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2017
4. Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif du 17 janvier et du 8 février 2017
5. Liste des comptes à payer pour le mois de février 2017
6. Liste des chèques émis au mois de janvier 2017
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Appui à la MRC de La Nouvelle-Beauce – Délais administratifs de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
- 7.2 Appui à la MRC Minganie – Demande commune du monde municipal de dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- 7.3 Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - **Retiré**
- 7.4 Appui à la MRC des Maskoutains – Projet de loi fédéral C-274 visant la modification de la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de faciliter le transfert de petites entreprises ou de sociétés agricoles ou de pêche familiale

8. Rapport du comité de transport
9. Rapport de comité d'aménagement
10. Demandes de dérogation
11. Agence de vente de titres – Point de vente à La Plaine
12. Autorisation de signature – Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne - Réduction tarifaire
13. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise ITSmax relativement à l'accélération de la livraison du Système d'information aux voyageurs (SIV) et du retrait de la clause « go / no-go »
14. Amendement à la résolution numéro 10 114-10-15 relativement à la demande au CRT Lanaudière pour compléter le système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) et du Système complémentaire de gestion des données
15. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contribution aux équipements métropolitains pour le train de l'Est
16. Affectation de surplus réservés aux recettes 2017 et abrogation de la résolution numéro 10 607-11-16
17. Création d'un poste « Agent d'intervention aux cours d'eau »
18. Engagement pour un poste temporaire d'agent d'intervention aux cours d'eau
19. Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement 2016-2021 de la Fondation du Cégep à Terrebonne
20. Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Terrebonne
21. Disposition de biens meubles
22. Mise en place d'un fonds local de solidarité (FLS)
23. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite en vue de l'octroi du contrat d'assurances générales de la MRC Les Moulins pour l'année 2017-2018
24. Autorisation de paiement à de l'entreprise GT&A, consultant en gestion de risques Inc – Honoraires professionnels en prévision du renouvellement des assurances générales de la MRC Les Moulins
25. Autorisation de signature – Programme Mobilisation-Diversité - Appel de propositions 2017-2019
26. Mandat - Services professionnels pour la conception, la production et la prestation d'une pièce de théâtre de sensibilisation sur le thème du Vivre ensemble interculturel en relation avec le Plan d'action Mobilisation Diversité adopté par la MRC Les Moulins et approuvé par le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

27. Autorisation de paiement à l'entreprise IDL Experts Conseils – Honoraires professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2^e versement)
28. Autorisation de paiement - Engagement de la MRC dans le cadre du Centre Expo Les Moulins
29. Autorisation de signature – Addenda numéro 2 à l'Entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2020
30. Renouvellement de la cotisation de la MRC à Culture Lanaudière
31. Renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour l'année 2017
32. Festival Bières et Musique Terrebonne-Mascouche du 4 au 6 mai 2017
33. Assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) les 4 et 5 mai 2017 à Montréal
34. Projet d'aérodrome Laurier-Lafrance (lot 5 472 190 du Cadastre du Québec) - Mandat pour des services juridiques afin de représenter les intérêts de la MRC Les Moulins
35. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau et abrogeant le règlement numéro 118
36. Colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 5 au 7 avril 2017 à Shawinigan
37. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #97-33R-11 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les aires d'affectation du secteur situé dans le quadrant sud-est de l'échangeur de l'avenue Claude-Léveillée et de l'autoroute 640 à Terrebonne et de permettre l'activité résidentielle
38. Adoption du projet de règlement #97-33R-11 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les aires d'affectation du secteur situé dans le quadrant sud-est de l'échangeur de l'avenue Claude-Léveillée et de l'autoroute 640 à Terrebonne et de permettre l'activité résidentielle
39. Adoption et transmission du rapport annuel 2016 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
40. Autorisation de signature – Protocole d'entente pour l'utilisation des données de forages et sondages ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), Service de la géotechnique et de la géologie

41. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-268 modifiant le règlement sur le zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières, ainsi que de créer les zones 8660-16, 8660-24 et 8660-37 à même une partie de la zone 8660-15 (quadrant sud-ouest de l'intersection de l'avenue Urbanova et du boulevard Carmel)
42. Examen et approbation du règlement de construction numéro 1003-009 modifiant le règlement de construction numéro 1003 de la Ville de Terrebonne afin d'autoriser tous les types de fondations conformes au Code de construction du Québec (C. B-1.1, R.2) et au Code national du bâtiment 2005 (CNRC 47666F)
43. Examen et approbation du règlement numéro 1089-13 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1089 de la Ville de Mascouche afin d'intégrer la zone CA246 du règlement de zonage au territoire 2 « résidentiel » assujetti aux PIIA et de modifier les limites de certains autres secteurs de PIIA
44. Autorisation de paiement à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) dans le cadre du Protocole d'entente avec la MRC Les Moulins en lien avec le Plan d'action Mobilisation-Diversité (premier versement)
45. Autres sujets
 - 45.1 Représentation auprès du ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) afin de demander un financement à la mission Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE)
46. Période de questions
47. Clôture de la séance

ADOPTÉE

10 720-02-17 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2017

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2017 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 721-02-17 Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif du 17 janvier et du 8 février 2017

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 17 janvier 2017 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 8 février 2017 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 722-02-17 Liste des comptes à payer pour le mois de février 2017

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 4 322 124,58\$ pour le mois de février 2017, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Février 2017* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-17 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 76 691,31\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 723-02-17 Liste des chèques émis au mois de janvier 2017

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2017, pour un montant de 2 657 869,74\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Janvier 2017* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-18 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 15 431,13\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de janvier 2017, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 724-02-17 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Février 2017* »).

ADOPTÉE

10 725-02-17 Appui à la MRC de La Nouvelle-Beauce – Délais administratifs de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

CONSIDÉRANT les délais mentionnés dans la déclaration de services aux citoyens de la CPTAQ, relativement à la disponibilité de son orientation préliminaire et de l'acheminement de sa décision ;

CONSIDÉRANT QUE ces délais sont souvent dépassés de plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT QUE ces délais sont en constante hausse ;

CONSIDÉRANT QUE de tels délais peuvent compromettre certains projets et nuire au développement économique des régions et des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE de tels délais causent de l'incertitude et de l'inquiétude dans les communautés et auprès des entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT QUE de tels délais ne sont pas acceptables ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit que la CPTAQ peut être composée de seize (16) membres ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ est actuellement composée de seulement douze (12) membres ;

CONSIDÉRANT QUE ce nombre est nettement insuffisant pour rendre des décisions dans des délais normaux ;

CONSIDÉRANT QUE de rendre rapidement une décision est d'une grande importance pour l'économie des régions et des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle nuit grandement au développement économique du Québec tout entier ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13617-12-2016 de la MRC de la Nouvelle-Beauce, laquelle appuie la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de la Nouvelle-Beauce, laquelle appuie la MRC de Lac Saint-Jean-Est, dans sa demande au ministre responsable de la CPTAQ, monsieur Pierre Paradis, d'allouer les ressources nécessaires à celle-ci pour qu'elle puisse rendre ses décisions dans des délais raisonnables, tel que le prévoit sa déclaration de services aux citoyens.

QUE la présente résolution soit transmise au ministre responsable de la CPTAQ, monsieur Laurent Lessard, à la présidente de la CPTAQ, madame Marie-Josée Gouin, à monsieur François Legault, député de L'Assomption, à monsieur Mathieu Lemay, député de Masson, à monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la MRC de La Nouvelle-Beauce, à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ainsi qu'aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

10 726-02-17

Appui à la MRC de Minganie – Demande commune du monde municipal de dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a adopté, la *Loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030* et modifiant diverses dispositions législatives édictant ainsi la *Loi sur les hydrocarbures*;

CONSIDÉRANT la déclaration du ministre Pierre Arcand à l'effet que l'usage des techniques non conventionnelles d'extraction des hydrocarbures comme la fracturation hydraulique et la stimulation chimique des puits ne présente qu'un risque modéré pour l'eau potable et la santé des populations excluant tout recours au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) alors que le pendant américain de notre ministère de l'environnement, l'Environmental Protection Agency américaine (EPA), a publié son rapport final contenant des conclusions diamétralement opposées à celle du ministre;

CONSIDÉRANT QUE plus de 150 municipalités ont demandé le retrait de cette loi, alors que d'autres municipalités et MRC ont réclamé des amendements importants;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a répondu au monde municipal en proposant des amendements à cette loi dont la possibilité pour les MRC d'exclure, par leur schéma d'aménagement, certaines zones où la recherche, la production et le stockage des hydrocarbures seraient incompatibles avec les autres activités économiques se déployant sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition ne donne aucune garantie réelle à cet égard;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie du territoire du Québec, soit plus de 56 000 km² est sous licence d'exploration et que les MRC ne peuvent mettre en cause les droits acquis des sociétés gazières et pétrolières ce qui risque fort de rendre difficile la preuve que le développement de la filière des hydrocarbures fossiles est incompatible, eu égard aux prétentions des sociétés en cause;

CONSIDÉRANT QUE c'est, par ailleurs, le gouvernement qui va adopter les modifications aux schémas d'aménagement des MRC, et ce, en fonction de ses orientations relatives au développement de cette filière;

CONSIDÉRANT QUE la mise en vigueur des amendements suggérés par le ministre à la *Loi sur les hydrocarbures* n'est pas assurée et relève de la seule discrétion gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE la protection de nos sources d'eau potable constitue un impératif absolu;

CONSIDÉRANT QU'autant l'UMQ, dans son mémoire présenté le 17 août 2016 devant la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant le projet de loi 106, et la FQM, dans sa résolution AGA-2016- 09-29/16 adoptée lors de son assemblée générale annuelle, ont tous deux demandé au gouvernement d'accorder aux municipalités qui le souhaitent le pouvoir de déroger aux distances séparatrices actuelles du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) entre les sources d'eau potable et les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières;

CONSIDÉRANT QUE le seul moyen légal actuellement disponible pour protéger minimalement nos sources d'eau est une demande commune du monde municipal de dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), afin que les municipalités qui le souhaitent puissent élargir les distances séparatrices entre leurs sources d'eau potable et les forages gaziers et pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement municipal élaboré par un collectif de plusieurs juristes éminents et scientifiques indépendants et imposant des distances séparatrices plus importantes entre les forages pétroliers et gaziers et les sources d'eau potable permet de protéger adéquatement les sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 006-17 de la MRC de Minganie;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Minganie dans sa demande à l'ensemble des MRC du Québec de mettre à l'ordre du jour de leur prochaine séance, un point afin de demander à leurs municipalités respectives, l'adoption du projet de règlement élaboré par le Collectif scientifique, afin qu'aucun développement ne soit possible sans eau potable;

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande aux villes de Terrebonne et Mascouche de mettre à l'ordre du jour de leur prochaine séance, un point en vue de l'adoption du projet de règlement élaboré par le Collectif scientifique, afin qu'aucun développement ne soit possible sans eau potable.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande aux villes de Terrebonne et Mascouche d'acheminer les règlements adoptés au comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP (aux soins de : Richard E. Langelier, 6566 rue Drolet, Montréal, Québec, H2S 288 ou par courrier électronique à richard.langelier2@sympatico.ca) qui le fera parvenir au MDDELCC qui, en vertu de l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, devra disposer de la demande de dérogation formulée par les municipalités participantes à cette démarche commune du monde municipal.

QUE la présente résolution soit transmise aux villes de Terrebonne et Mascouche ainsi qu'à la MRC de Minganie.

ADOPTÉE

10 728-02-17

Appui à la MRC des Maskoutains – Projet de loi fédéral C-274 visant la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu afin de faciliter le transfert de petites entreprises ou de sociétés agricoles ou de pêche familiale

CONSIDÉRANT que le projet de loi fédéral C-274 vise, par la modification de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à faciliter le transfert de petites entreprises ou de sociétés agricoles ou de pêche entre les membres d'une famille;

CONSIDÉRANT que le projet de loi fédéral permettra aux propriétaires et aux acheteurs d'une même famille de jouir des mêmes droits et privilèges que s'il s'agissait d'une transaction entre deux personnes n'ayant aucun lien de parenté en changeant le traitement fiscal de la différence entre le prix de vente et le prix payé à l'origine;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi vise à encourager le transfert de ces types d'entreprises entre personnes liées et ainsi de permettre la conservation desdites entreprises par des gens d'ici;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-01-22 de la MRC des Maskoutains;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC des Maskoutains en appuyant également l'adoption du projet de loi fédéral C-274 intitulé *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu* (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale) déposé à la Chambre des communes du Canada.

QUE la présente résolution soit transmise au député fédéral de Terrebonne, monsieur Michel Boudrias, au député fédéral de Montcalm, monsieur Luc Thériault ainsi qu'à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

10 729-02-17 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité de transport du 14 février 2017 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 730-02-17 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité de transport du 14 février 2017 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 731-02-17 Demande de dérogation – Demande ponctuelle d'interconnexion pour le tournoi de quilles annuel de l'Association de sclérose en plaques de Lanaudière (ASEPL)

CONSIDÉRANT la demande ponctuelle d'interconnexion régionale pour le tournoi de quilles annuel de l'Association de sclérose en plaques de Lanaudière (ASEPL), afin de permettre à ses membres de bénéficier du transport adapté pour se rendre à l'événement qui se tiendra le 5 mars 2017, au Salon de quilles Au Magnifique à Lavaltrie, de 14h30 à 17h30 ;

CONSIDÉRANT recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la demande ponctuelle d'interconnexion régionale déposée par l'Association de sclérose en plaques de Lanaudière (ASEPL), afin de permettre à ses membres de se rendre au tournoi de quilles annuel qui se tiendra le 5 mars 2017, au Salon de quilles Au Magnifique à Lavaltrie, de 14h30 à 17h30.

ADOPTÉE

10 732-02-17 Agence de vente de titres – Point de vente à La Plaine

CONSIDÉRANT la demande de monsieur François St-Germain qui prévoit acquérir le commerce Canadian Tire situé à La Plaine, à la fin du mois de février 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil accepte d'autoriser l'entreprise Canadian Tire de La Plaine à devenir agence de vente de titres lorsque monsieur François St-Germain en deviendra propriétaire, conditionnellement à ce qu'une preuve d'assurance soit fournie.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt et de consignation à intervenir avec le représentant autorisé de ladite entreprise.

ADOPTÉE

10 733-02-17

Autorisation de signature – Protocole d’entente entre la MRC Les Moulins, Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et la Fondation du Cégep de Lanaudière – Réduction tarifaire

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et la Fondation du Cégep de Lanaudière désirent faire bénéficier les étudiants fréquentant le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne d’une réduction tarifaire selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le protocole d’entente à intervenir entre le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, la Fondation du Cégep de Lanaudière et la MRC Les Moulins afin d’offrir une réduction tarifaire aux étudiants éligibles, le tout, conditionnel à l’autorisation du comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 pour autorisation, si nécessaire.

ADOPTÉE

10 734-02-17

Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et l’entreprise ITSmax relativement à l’accélération de la livraison du Système d’information aux voyageurs (SIV) et du retrait de la clause « go / no-go »

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au Conseil régional de Transport Lanaudière (CRTL), par sa résolution numéro 10 114-10-15, d’entreprendre des démarches pour acquérir un système d’information aux voyageurs ;

CONSIDÉRANT l’arrivée prochaine de la nouvelle gouvernance en transport, il y a lieu d’accélérer la livraison du SIV et de retirer la clause de continuité des travaux (« go/no go ») ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins ratifie l’entente signée par monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, pour et au nom de la MRC Les Moulins, avec l’entreprise ITSmax relativement à l’accélération de la livraison du Système d’information aux voyageurs (SIV) et du retrait de la clause « go / no-go ».

ADOPTÉE

10 735-02-17

Amendement à la résolution numéro 10 114-10-15 relativement à la demande au CRT Lanaudière pour compléter le système d’aide à l’exploitation et d’information aux voyageurs (SAEIV) et du Système complémentaire de gestion des données

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au Conseil régional de Transport Lanaudière (CRTL), par sa résolution numéro 10 114-10-15, d'entreprendre des démarches pour acquérir un Système d'information aux voyageurs (SIV) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 10 114-10-15 afin d'apporter les corrections suivantes :

- . corriger le nombre de véhicules ;
- . préciser le nombre et le type d'écrans et de potences ;
- . corriger la nature et le nombre d'équipements requis ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 10 114-10-15 soit et est amendée et qu'ainsi le conseil de la MRC les Moulins demande au Conseil régional de Transport Lanaudière (CRTL) d'apporter les corrections suivantes à sa demande formulée par ladite résolution :

- . corriger le nombre de véhicules ;
- . préciser le nombre et le type d'écrans et de potences ;
- . corriger la nature et le nombre d'équipements requis ;

QUE le tout soit conditionnel à l'acceptation par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de subventionner à même l'enveloppe de la SOFIL 3.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRTL de transmettre le tout au comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi 76 si le MTMDET accepte la subvention.

ADOPTÉE

10 736-02-17

Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contribution aux équipements métropolitains pour le train de l'Est

CONSIDÉRANT la facture numéro 4173, datée du 31 décembre 2016 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 1 862 134,90\$, incluant la TVQ, relativement à la contribution de la MRC Les Moulins aux équipements métropolitains pour le train de l'Est ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT Lanaudière, la somme de 1 862 134,90\$, incluant la TVQ, relativement à la contribution de la MRC Les Moulins aux équipements métropolitains pour le train de l'Est, le tout conformément à la facture numéro 4173 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-19 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 862 134,90\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-442 « *Équipements métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 737-02-17 Affectation de surplus réservés aux recettes 2017 et abrogation de la résolution numéro 10 607-11-16

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 10 607-11-16;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE la résolution numéro 10 607-11-16 soit et est abrogée.

QU'une somme de 1 812 438,89\$ provenant du surplus réservé, soit et est affectée aux recettes pour l'exercice 2017.

QU'une somme de 11 293,34\$ provenant d'une réserve financière pour l'amélioration du service du transport collectif de la MRC Les Moulins (règlement numéro 126) soit et est affectée aux recettes 2017.

QU'une somme de 6 463,77\$ provenant d'une réserve financière pour les équipements métropolitains (règlement numéro 127) soit et est affectée aux recettes 2017.

ADOPTÉE

10 738-02-17 Création d'un poste « Agent d'intervention aux cours d'eau »

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un nouveau poste d'Agent d'intervention aux cours d'eau;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un nouveau poste « Agent d'intervention aux cours d'eau » dont l'échelle salariale sera celle du poste de classe 6, soit et est créé, et ce, à compter du 14 février 2017.

ADOPTÉE

10 739-02-17 Engagement pour un poste temporaire d'agent d'intervention aux cours d'eau

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager un agent d'intervention aux cours d'eau à raison de trente-quatre (34) heures par semaine, et ce, pour un poste temporaire;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Éric Dufour soit et est engagé au poste temporaire d'agent d'intervention aux cours d'eau pour la période du 6 mars 2017 au 2 mars 2018 à midi, et ce, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 6 de la grille salariale, débutant à l'échelon 6. Une période de probation de trois (3) mois continu, est requise.

ADOPTÉE

10 740-02-17

Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement 2016-2021 de la Fondation du Cégep à Terrebonne

CONSIDÉRANT la campagne majeure de financement 2016-2021 de la Fondation du Cégep de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent poser un geste concret en faveur de la réussite des étudiants et de la dynamisation de notre région;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 150 000,00\$, répartie sur cinq (5) ans, à la Fondation du Cégep de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Fondation du Cégep à Terrebonne, une somme de 30 000,00\$ pour l'année 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-20 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 30 000,00\$ pour l'année 2017, poste budgétaire 2629-973 « *Fondation Cégep régional de Lanaudière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 741-02-17

Nomination d'un représentant au conseil d'administration à la Fondation du Cégep de Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un remplaçant à monsieur Marc Campagna à titre de représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Paul Asselin, soit et est nommé en remplacement de monsieur Marc Campagna à titre de représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Terrebonne.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Marc Campagna pour son engagement et son implication au sein du conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Terrebonne.

ADOPTÉE

10 742-02-17 Disposition des biens meubles

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins doit disposer de biens meubles vétustes ou dont l'usage n'est plus requis ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à vendre les biens meubles photographiés à l'annexe A, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à l'organisme Centre d'entraide de Mascouche pour la somme symbolique de 1,00\$.

ADOPTÉE

10 743-02-17 Mise en place d'un fonds local de solidarité (FLS)

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC souhaitent soutenir le développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un fonds local de solidarité peut contribuer à soutenir le développement économique

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC accepte la mise en place du Fonds local de solidarité de la MRC Les Moulins dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissement (FLI).

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents nécessaires à la mise en place d'un tel fonds.

ADOPTÉE

10 744-02-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite en vue de l'octroi du contrat d'assurances générales de la MRC Les Moulins pour l'année 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite en vue de l'octroi du contrat d'assurances générales de la MRC Les Moulins pour l'année 2017-2018;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite en vue de l'octroi du contrat d'assurances générales de la MRC Les Moulins pour l'année 2017-2018.

ADOPTÉE

10 745-02-17 Autorisation de paiement à de la firme GT&A, consultant en gestion de risques Inc – Honoraires professionnels en prévision du renouvellement des assurances générales de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à l'entreprise GT &A gestion de risque Inc., par la résolution numéro 10 561-10-16, pour des services professionnels en prévision du renouvellement des assurances générales de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 4 janvier 2017 au montant de 3 950,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise GT&A gestion de risque Inc., la somme de 3 950,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels relativement au mandat octroyé par la résolution numéro 10 561-10-16 à ladite entreprise pour des services professionnels en prévision du renouvellement des assurances générales de la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-96 ayant déjà émis lors de l'adoption de la résolution numéro 10 561-10-16.

ADOPTÉE

10 746-02-17 Autorisation de signature – Programme *Mobilisation-Diversité* - Appel de propositions 2017-2019

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion lance un appel de propositions à l'intention des municipalités afin d'édifier les collectivités plus accueillantes et inclusives et de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes dans les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet appel de propositions vise la conclusion de nouvelles ententes d'une durée de deux (2) ans (2017-2019) dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité*, avec des municipalités et des municipalités régionales de comté mobilisées qui souhaitent agir à l'égard des enjeux de la diversité et de l'inclusion;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC les Moulins souhaitent soumettre une demande afin de conclure, éventuellement, une entente (2017-2019) avec le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion Québec (MIDI) dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité*;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le formulaire intitulé « Formulaire de demande – Programme *Mobilisation-Diversité* » ainsi que tout document afin de donner effet à la présente.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à transmettre le formulaire susmentionné accompagné des documents qui doivent l'accompagner, pour et au nom de la MRC Les Moulins, au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC les Moulins, l'entente éventuelle (2017-2019) avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, représente l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

ADOPTÉE

10 747-02-17

Mandat - Services professionnels pour la conception, la production et la prestation d'une pièce de théâtre de sensibilisation sur le thème du Vivre ensemble interculturel en relation avec le Plan d'action Mobilisation Diversité adopté par la MRC Les Moulins et approuvé par le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un mandat de services professionnels pour la conception, la production et la prestation d'une pièce de théâtre de sensibilisation sur le thème du *Vivre Ensemble interculturel* en relation avec le Plan d'action Mobilisation Diversité adopté par la MRC Les Moulins et approuvé par le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation écrite avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné et que huit (8) entreprises ont été invitées à soumissionner soit : Théâtre Côte à Côte, Théâtre des Ventrebleus, Théâtre Advienne que pourra, Avatar Théâtre sur mesure, Théâtre du Solstice, madame Marie-Soleil Roy, auteure en théâtre, monsieur Ghislain Dufresne, comédien-metteur en scène, et monsieur Sylvain-Alexandre Lacas, producteur de théâtre ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues à la MRC Les Moulins le 10 janvier 2017 à 11h00 et ouvertes publiquement à 11h01, soit : Théâtre des Ventrebleus, Théâtre Côte à Côte et Avatar Théâtre sur mesure ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 13 février 2017 à 10h00 afin d'analyser les soumissions reçues selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage le tout conformément au calcul prévu au même article ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes après analyse par le comité de sélection, ont été considérées conformes et ont obtenu un pourcentage intérimaire pour la proposition technique du comité de sélection d'au moins 70% :

Entreprise	Pointage	Montant
Théâtre des Ventrebleus	50,84	28 716,06\$, incluant les taxes
Théâtre Côte à Côte	75,378	17 246,25\$, incluant les taxes
Avatar Théâtre sur mesure	275,89	5 001,99, incluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut attribuer le mandat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à l'entreprise Avatar Théâtre sur mesure ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Avatar Théâtre sur mesure pour des services professionnels pour la conception, la production et la prestation d'une pièce de théâtre de sensibilisation sur le thème du *Vivre Ensemble interculturel* en relation avec le Plan d'action Mobilisation Diversité adopté par la MRC Les Moulins et approuvé par le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour un montant de 5 001,99\$, incluant les taxes, le tout conformément à la soumission signée par madame Annie-Claude Gagnon, ouverte le 10 février 2017, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-21 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 001,99\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2622-983, « *Entente MIDI* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 748-02-17

Autorisation de paiement à l'entreprise IDL Experts Conseils – Honoraires professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2^e versement)

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à l'entreprise IDL Experts Conseils, par la résolution numéro 10 554-10-16, pour des services professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

CONSIDÉRANT la facture datée du 6 février 2017 pour la prestation de service pour la période du 12 décembre 2016 au 6 février 2017, au montant de 6 150,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise IDL Experts Conseils, la somme de 6 150,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels relativement au mandat octroyé par la résolution numéro 10 554-10-16 à ladite entreprise pour des services professionnels pour la coordination du projet Mobilisation-Diversité de la MRC Les Moulins, le suivi du plan d'action et la fourniture de services et conseils professionnels en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion en relation avec le plan d'action adopté par la MRC et approuvé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-94 ayant déjà émis lors de l'adoption de la résolution numéro 10 554-10-16.

ADOPTÉE

10 749-02-17 Autorisation de paiement - Engagement de la MRC dans le cadre du Centre Expo Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 9560-08-14, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser une somme de 50 000,00\$ annuellement aux Complexes Sportifs Terrebonne, pour une période de cinq (5) ans, en échange d'une visibilité proportionnelle impliquant les villes de Terrebonne et Mascouche dans le cadre du Centre Expo Les Moulins, le tout conformément aux termes et modalités du protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et les Complexes Sportifs Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 50 000,00\$ aux Complexes Sportifs Terrebonne, pour l'année 2017, soit 25 000,00\$, excluant les taxes, en mars 2017 mais conditionnellement à la réception du Plan de visibilité 2017 et du rapport d'activités 2016, et 25 000,00\$, excluant les taxes, au 1^{er} septembre 2017.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2622-977 « Centre Expo Terrebonne » le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-8 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 10 691-01-17 relative aux engagements de la MRC Les Moulins en vigueur en 201.

ADOPTÉE

10 750-02-17 Autorisation de signature – Addenda numéro 2 à l'Entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, elle peut notamment, prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale, ainsi qu'élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi ou adopter différentes stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité régionale de comté peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en œuvres de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté administre les sommes qui lui sont confiées dans le cadre de ces ententes et possède tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation, la municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme délégataire peut être un organisme à but non lucratif existant;

CONSIDÉRANT QUE le CLDEM a été désigné par la résolution 10 149-11-15 du conseil de la MRC le 25 novembre 2015 comme organisme délégataire et une entente de délégation a été approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et, depuis, a été signée par la MRC Les Moulins et le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 436-06-16, le conseil de la MRC les Moulins a autorisé la signature d'un premier addenda à l'entente susmentionnée lequel a été soumis, pour approbation, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'entente déjà conclue afin de prolonger celle-ci jusqu'au 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins accepte de prolonger, jusqu'au 31 mars 2020, l'Entente de délégation entre la MRC Les Moulins et le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins dont la signature a été autorisée par sa résolution numéro 10 149-11-15, tout en tenant compte du premier addenda dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 10 436-06-16 si ce dernier est approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE le préfet soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'addenda numéro 2 à l'Entente de délégation entre la MRC Les Moulins et le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2020.

QUE l'addenda numéro 2 à l'Entente de délégation entre la MRC Les Moulins et le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour autorisation.

ADOPTÉE

10 751-02-17

Renouvellement de la cotisation de la MRC à Culture Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent renouveler l'adhésion de la MRC à Culture Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion pour l'année 2017 à Culture Lanaudière sont de 252,95, incluant les taxes;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à Culture Lanaudière, le formulaire d'adhésion pour l'année 2017 et le chèque au montant de 252,95\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-22 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 252,95\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-494 « Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 752-02-17

Renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), la cotisation pour l'année 2017 de monsieur Daniel Pilon, au montant de 546,13\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-23 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 546,13\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 753-02-17

Festival Bières et Musique Terrebonne-Mascouche du 4 au 6 mai 2017

CONSIDÉRANT la demande de partenariat déposée à l'attention de la MRC les Moulins pour le développement du Festival Bières et Musique Terrebonne-Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC les Moulins souhaitent soutenir le Festival Bières et Musique Terrebonne-Mascouche qui se tiendra du 4 au 6 mai 2017 au Centre de soccer multifonctionnel de Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à soutenir le Festival Bières et Musique Terrebonne-Mascouche par une contribution de 15 000,00\$, laquelle permettra aux citoyens de la MRC Les Moulins de bénéficier d'une réduction de 5,00\$ pour le prix d'entrée, le tout en échange d'une visibilité proportionnelle pour les villes de Terrebonne et de Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer le poste budgétaire suivant : 2622-988 « Festival Bières et Musique ».

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à affecter un montant de 15 000,00\$ au poste budgétaire 2622-988 « Festival Bières et Musique », et ce, à partir du surplus libre.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-24 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 15 000,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2622-988 «*Festival Bières et Musique*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 754-02-17 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) les 4 et 5 mai 2017 à Montréal

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu 4 et 5 mai 2017 à Montréal;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet, Stéphane Berthe, préfet suppléant, Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et Charles Dubuc, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord, soient et sont autorisés à assister aux assises annuelles de l'UMQ, les 4 et 5 mai 2017 à Montréal. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-25 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 891,06\$ par personne soit un total de 3 564,24\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Législation – Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 755-02-17 Projet d'aérodrome Laurier-Lafrance (lot 5 472 190 du Cadastre du Québec) - Mandat pour des services juridiques afin de représenter les intérêts de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les enjeux locaux et régionaux soulevés dans le cadre du dossier du projet d'aérodrome Laurier-Lafrance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'avocats afin de représenter les intérêts de la MRC Les Moulins dans le cadre du dossier susmentionné;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme d'avocats Dunton, Rainville, Avocats datée du 8 février 2017 relativement aux honoraires professionnels pour représenter les intérêts de la MRC les Moulins dans le cadre du dossier susmentionné, aux tarifs horaires s'étalant de 175,00\$ à 350,00\$, excluant les taxes, déboursés judiciaires et extra-judiciaires;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'avocats Dunton, Rainville, Avocats, pour représenter les intérêts de la MRC Les Moulins dans le cadre du dossier de projet d'aérodrome Laurier-Lafrance, aux tarifs horaires s'étalant de 175,00\$ à 350,00\$, excluant les taxes, déboursés judiciaires et extra-judiciaires, le tout conformément à l'offre de services datée du 8 février 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-26 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 24 999,00\$, incluant les taxes, déboursés judiciaires et extra judiciaires, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 756-02-17 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau et abrogeant le règlement numéro 118

Monsieur Roger Côté donne avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur l'exercice de la compétence de la MRC Les Moulins en matière de cours d'eau et abrogeant le règlement numéro 118.

L'objet de ce règlement est de régler l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau et d'abroger le règlement numéro 118.

10 757-02-17 Colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 5 au 7 avril 2017

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) les 5, 6 et 7 avril 2017 à Shawinigan ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau et monsieur Éric Dufour, agent d'intervention aux cours d'eau, soient et sont autorisés à assister au colloque de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) les 5, 6 et 7 avril 2017 à Shawinigan. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-27 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 900,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Aménagement et urbanisme - Congrès, Colloque* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 758-02-17 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #97-33R-11 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les aires d'affectation du secteur situé dans le quadrant sud-est de l'échangeur de l'avenue Claude-Léveillé et de l'autoroute 640 à Terrebonne afin de permettre l'activité résidentielle

Monsieur Jean-Guy Sénécal donne avis de motion, dépose le projet de règlement numéro 97-33R-11 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les aires d'affectation du secteur situé dans le quadrant sud-est de l'échangeur de l'avenue Claude-Léveillé et de l'autoroute 640 à Terrebonne afin de permettre l'activité résidentielle.

10 759-02-17 Adoption du projet de règlement #97-33R-11 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les aires d'affectation du secteur situé dans le quadrant sud-est de l'échangeur de l'avenue Claude-Léveillé et de l'autoroute 640 à Terrebonne afin de permettre l'activité résidentielle

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en vue de l'adoption du projet de règlement numéro 97-33R-11 a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2017, que le projet de règlement a été déposé et qu'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont adoptés le projet de règlement numéro 97-33R-11 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les aires d'affectation du secteur situé dans le quadrant sud-est de l'échangeur de l'avenue Claude-Léveillé et de l'autoroute 640 à Terrebonne afin de permettre l'activité résidentielle et le document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-11.

QUE les documents intitulés : « *Projet de règlement numéro 97-33R-11 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les aires d'affectation du secteur situé dans le quadrant sud-est de l'échangeur de l'avenue Claude-Léveillé et de l'autoroute 640 à Terrebonne afin de permettre l'activité résidentielle* » et « *Document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-11* » soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-11, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

10 760-02-17

Adoption et transmission du rapport annuel 2016 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a accordé une autorisation à portée collective pour des fins résidentielles en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. c. P-41.1)* et que cette décision porte le numéro de dossier 371424 ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette décision, la Commission demande à la MRC Les Moulins de produire annuellement un rapport recensant les nouvelles constructions résidentielles à l'intérieur des îlots déstructurés qui y sont reconnus et de lui transmettre, ainsi qu'à la Fédération de l'UPA de Lanaudière, ledit rapport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a adopté, lors de la séance du 10 octobre 2012, le règlement de contrôle intérimaire (RCI) #129R intitulée *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Les Moulins relatif aux dispositions encadrant l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ et ailleurs en zone agricole permanente (en remplacement du règlement 129)* afin de donner effet à l'autorisation à portée collective de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande dans son règlement #129R aux municipalités locales, de lui transmettre annuellement les données relatives aux permis émis pour de nouvelles constructions résidentielles dans les îlots déstructurés ;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'aménagement du territoire des municipalités locales ont transmis ces informations à la MRC ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport intitulé « *Rapport annuel 2016 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la CPTAQ (décision 371424) et le règlement de contrôle intérimaire #129R* », lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur-général de la MRC transmette ce rapport au bureau de la CPTAQ ainsi qu'au bureau de la Fédération de l'UPA de Lanaudière.

ADOPTÉE

10 761-02-17

Autorisation de signature – Protocole d'entente pour l'utilisation des données de forages et sondages ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), Service de la géotechnique et de la géologie

CONSIDÉRANT les besoins du service d'aménagement de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification du transport (MTMDET), Service de la géotechnique et de la géologie, pour l'utilisation des données de forages et sondages ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Protocole d'entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification du transport (MTMDET), Service de la géotechnique et de la géologie, pour l'utilisation des données de forages et sondages.

ADOPTÉE

10 762-02-17

Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-268 modifiant le règlement sur le zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières, ainsi que de créer les zones 8660-16, 8660-24 et 8660-37 à même une partie de la zone 8660-15 (quadrant sud-ouest de l'intersection de l'avenue Urbanova et du boulevard Carmel)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-268 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières, ainsi que de créer les zones 8660-16, 8660-24 et 8660-37 à même une partie de la zone 8660-15 (quadrant sud-ouest de l'intersection de l'avenue Urbanova et du boulevard Carmel) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-268 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières, ainsi que de créer les zones 8660-16, 8660-24 et 8660-37 à même une partie de la zone 8660-15 (quadrant sud-ouest de l'intersection de l'avenue Urbanova et du boulevard Carmel).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 763-02-17

Examen et approbation du règlement de construction numéro 1003-009 modifiant le règlement de construction numéro 1003 de la Ville de Terrebonne afin d'autoriser tous les types de fondations conformes au *Code de construction du Québec* (C. B-1.1, R.2) et au *Code national du bâtiment 2005* (CNRC 47666F)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1003-009 modifiant son règlement de construction numéro 1003 afin d'autoriser tous les types de fondations conformes au *Code de construction du Québec* (C. B-1.1, R.2) et au *Code national du bâtiment 2005* (CNRC 47666F);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1003-009 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de construction numéro 1003 afin d'autoriser tous les types de fondations conformes au *Code de construction du Québec* (C. B-1.1, R.2) et au *Code national du bâtiment 2005* (CNRC 47666F).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 764-02-17

Examen et approbation du règlement numéro 1089-13 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1089 de la Ville de Mascouche afin d'intégrer la zone CA246 du règlement de zonage au territoire 2 « résidentiel » assujetti aux PIIA et de modifier les limites de certains autres secteurs de PIIA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1089-13 modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1089 afin d'intégrer la zone CA246 du règlement de zonage au territoire 2 « résidentiel » assujetti aux PIIA et de modifier les limites de certains autres secteurs de PIIA;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1089-13 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1089 afin d'intégrer la zone CA246 du règlement de zonage au territoire 2 « résidentiel » assujetti aux PIIA et de modifier les limites de certains autres secteurs de PIIA.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 765-02-17

Autorisation de paiement à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) dans le cadre du Protocole d'entente avec la MRC les Moulins en lien avec le Plan d'action Mobilisation-Diversité (premier versement)

CONSIDÉRANT le Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) en lien avec le Plan d'action Mobilisation-Diversité ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes dudit Protocole, 25% d'un montant de 16 000,00\$ est payable à la signature du Protocole ;

CONSIDÉRANT QUE le Protocole susmentionné a été signé, il y a lieu de verser un montant de 4 000,00\$ à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE);

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 4 000,00\$ à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans le protocole d'entente entre la MRC les Moulins et l'organisme AMINATE.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-28 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 4 000,00\$, poste budgétaire 2622-981 « AMINATE », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 766-02-17

Représentation auprès du ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) afin de demander un financement à la mission de l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme AMINATE est reconnu et soutenu financièrement par la MRC Les Moulins pour son excellent travail d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants à Mascouche et Terrebonne;

CONSIDÉRANT QU'AMINATE est en voie de compléter sa huitième année d'existence et que son expertise est reconnue par tous les acteurs du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins contribue au financement d'AMINATE à raison de 30,000\$ par année pour soutenir l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme présente une situation financière très précaire pour assurer son avenir immédiat;

CONSIDÉRANT QU'AMINATE joue un rôle essentiel dans l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants et que son expertise et sa pertinence sont reconnues par tous les acteurs moulinois;

CONSIDÉRANT QUE la nature des activités d'AMINATE nécessite un financement à la mission;

CONSIDÉRANT QU'un tel financement relève essentiellement de la mission du MIDI;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus-exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande formellement au ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) d'offrir un financement adéquat à la mission de l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) dans les meilleurs délais pour assurer sa survie.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise à madame Kathleen Weil, ministre de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion, à madame Lise Thériault, vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière, à monsieur François Legault, député de L'Assomption, à monsieur Mathieu Lemay, député de Masson, à monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne, à monsieur Guillaume Tremblay, maire de la Ville de Mascouche et à monsieur Stéphane Berthe, maire de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Un citoyen questionne concernant le point 35 de l'ordre du jour.

10 767-02-17

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier